



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080056

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/06/2024 9H11 C:005360 I:06744
V/REF : 955022
V/Email reçu le Lundi 10/06/2024 à 9H11

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 00569
IMMEUBLE : L'ORANGERIE II -0569
29-31, RUE LOUIS GUERIN
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 19 Aout 2024

Référence Marché: M_230860003-1

LOCALISATION : ALLEE N°29 GUERIN-LOGEMENT DE M.BOUNIA-1ER ETAGE-TEL:*06 51519434*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UN REFOULEMENT D'EAUX USEES DANS SON LOGEMENT
ET EGALEMENT DANS LES CAVES DE NOTRE BATIMENT

Donneur d'ordre : Mme C. CUAU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 10/06 A 11H45 :

- REPERAGE DU RESEAU DANS LES CAVES

APRES VERIFICATION, NOUS CONSTATONS QUE L'OBSTRUCTION EST SITUEE AU
NIVEAU DU PIED DE COLONNE

- DEBOUCHAGE DU PIED DE COLONNE PAR LE TABOURET SITUE DANS LES CAVES

- NETTOYAGE HAUTE PRESSION DE LA CANALISATION EN CHARGE DE TARTRE

CONTROLE DU BON ECOULEMENT

LE 10/06 A 21H00 :

INTERVENTION D'UNE EQUIPE DE 2 PERSONNES.

CURAGE HYDRAULIQUE DE 25 METRES DE TRAINASSE EAUX USEES EAUX VANNES A
PARTIR D'UN TABOURET EN COULOIR DE CAVES.

EXTRACTION DE TARTRE.

CONTROLE ECOULEMENT.

DEPOSE DU CADENAS DU LOCAL POUBELLE POUR ACCES A UN POINT D'EAU POUR LE
CURAGE.

SUSPICION D'UNE CONTREPENTE OU D'UN OBJET COINCE DANS UN COUDE.

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 11/06/24 à 12H30 Mme C. CUAU

DT AB Email envoyé le 11/06/24 à 08H25 Mme C. CUAU

PREVOIR UN CURAGE AVEC INSPECTION VIDEO EN SIMULTANEE POUR CONTROLER
LA PRESENCE D'OBJET COINCE (ANOMALIE DEJA SIGNALEE)



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080056

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,25	CU0001-H(s)curage >1er	tampon collecteur	2	120,58	271,30
3,25	CU0001-H(s)curage >1er	tampon collecteur	3	120,58	391,88
3,25	CU0001-H(s)curage >1er	tampon collecteur	4	120,58	391,88
TOTAL H.T.					1055,06
T.V.A. a 10,00%					105,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1160,56</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 955022 du 07/08/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreaappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

THCCOLPP Txv hors contra Colonnes eu ev Partie privat.

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Lieu d'intervention

MR BOUNIA Nordine

MME BOUNIA Julia

29 RUE LOUIS GUERIN

69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 06.51.51.94.34 / 04.78.03.67.67

00569-00001-00001-00015 H / Type 5 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/03/2024

Délai

Date limite exécution : 22/08/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	2,25	120,58	271,31	27,13	298,44
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	3,25	120,58	391,89	39,19	431,08
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	3,25	120,58	391,89	39,19	431,08

Total H.T.	1 055,09
Total TVA	105,51
Total TTC	1 160,60

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 955022 du 07/08/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par BOUKERRIA HOUDA le 07/08/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **29 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **07/08/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 955022